

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

K

N° 96 Du 10 avril 1806  
 LAISSEZ passer librement jean Nofiguet 1203  
 natif de guzat domicilié à 103 département du Cantal âgé de 31 municipalité  
d'au m. 679 m. cheveux et sourcils blancs yeux noirs ans, taille  
 front large nez épais bouche avouine menton roule visage  
 allant en Espagne inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.<sup>o</sup>  
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.  
 Délivré d'après l'avis approbatif demain de guzat  
 en date du 3 delenuis à florilaphie et sur l'attestation du citoyen jean Fraissinier demeurant  
pierre Fraissinier Labaves et du citoyen j'augustin Cabane demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. M. Nofiguet natale faire

N° 97 Du 10 juillet  
 LAISSEZ passer librement jean Magis n° 103 amurte  
 natif de flautur des murs domicilié à 103 département du Cantal âgé de 31 municipalité  
d'au m. 679 m. cheveux et sourcils blancs yeux gris ans, taille  
 front large nez épais bouche avouine menton roule visage  
 allant en Espagne inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.<sup>o</sup>  
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.  
 Délivré d'après l'avis approbatif demain de flautur des murs,  
 en date du 1 delenuis à florilaphie et sur l'attestation du citoyen jean Fraissinier demeurant  
pierre Fraissinier Labaves et du citoyen j'augustin Cabane demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. M. Magis natale faire

N° 98 Du 10 juillet  
 LAISSEZ passer librement jean Viyres n° 103 amurte  
 natif de guzat domicilié à 103 département du Cantal âgé de 33 municipalité  
d'au m. 706 m. cheveux et sourcils noirs clairs yeux noirs ans, taille  
 front gros nez épais bouche avouine menton roule visage  
long inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.<sup>o</sup>  
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni  
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.  
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.  
 Délivré d'après l'avis approbatif demain de guzat  
 en date du 7 delenuis à florilaphie et sur l'attestation du citoyen jean Fraissinier demeurant  
pierre Fraissinier Labaves et du citoyen j'augustin Cabane demeurant à  
lesquels ont signé avec nous. M. Viyres natale faire  
pierre Fraissinier Labaves